



DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 23 août 2013

La journée des partenaires du vendredi 23 août 2013 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire sous la présidence du Colonel Benjamin OKO, Chef des Services Généraux, représentant Madame la Directrice empêchée.

Après rappel des sujets débattus à la précédente journée des partenaires, il a été procédé à l'examen des questions suivantes :

- **La redirection des déclarations dans les Bureaux principaux**

Revenant sur la préoccupation des partenaires concernant le manque de célérité dans la redirection des déclarations au Bureau Principal Port, le Colonel Marie Jeanne ASSAMBI, Chef de Section au Bureau Principal Port, a tenu à informer les partenaires sur les tâches des Chefs de Sections. En effet, leurs tâches ne se limitent pas seulement à la redirection des déclarations, mais concernent aussi la visualisation des déclarations afin d'orienter en conséquence les collaborateurs sur le traitement à réserver à chaque déclaration.

Elle a précisé qu'en cas d'irrégularité dûment constatée, certaines déclarations peuvent connaître une lenteur dans le traitement.

Le Colonel Paul OKOUERE, Chef des Opérations Commerciales au Bureau Principal Extérieur, a informé les partenaires, qu'au niveau du Bureau Principal Extérieur, la redirection d'une déclaration ne peut s'effectuer qu'au vu de son support papier (déclaration en détail).

Les déclarations pour lesquelles on relèvera un retard dans la présentation pour la redirection feront l'objet de poursuites en douane.

- **La valeur à prendre en compte lors de la souscription d'une déclaration de mise à la consommation d'un véhicule usagé à la sortie de l'entrepôt de la Société Africa Global Services**

Au regard des dispositions réglementaires, et tenant compte du caractère spécifique de cet entrepôt, il a été retenu que cette question serait inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de commandement.

- **Le maintien de la célérité au sein du Port**

Madame Nicole PIETROBELLI, Directrice Générale de la Société Transit Maritime du Congo (TMC) et Monsieur Joseph MBOUNGOU de la Société GETMA ont souhaité que pour des besoins de célérité, les visites physiques préalablement exigées pour les conteneurs puissent avoir lieu en dehors de la Zone Logistique de Congo Terminal, au moment du dépotage.

- **La participation de quelques représentants des commissionnaires en douane agréés à la concertation Douane - Consignataires**

Madame Nicole PIETROBELLI a formulé le souhait que des représentants des commissionnaires en douane agréés puissent participer aux réunions de concertation Douane – Consignataires.

- **L'absence du BESC dans les déclarations en détail**

Le Colonel Bruno KANGA, Chef de la Brigade Scanner, s'est plaint de la récurrence des déclarations dépourvues de BESC, alors que le connaissement indique que celui-ci a été déclaré. Ainsi, lors de la déclaration de la marchandise, c'est le BIC qui est joint.

Il a mis en garde les commissionnaires en douane qui présenteront dans la déclaration en détail le BIC en lieu et place du BESC préalablement cité sur le connaissement.

- **Le non-paiement par les commissionnaires en douane des droits compromis perçus de leurs clients après une contre-écriture**

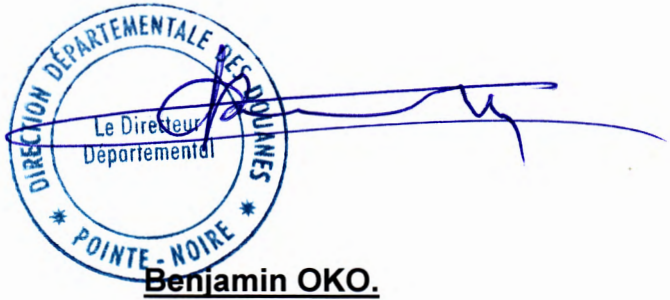
Le Colonel Bruno KANGA a déploré le non-paiement des droits compromis perçus par certains commissionnaires en douane auprès de leurs clients, pratique qui occasionne un manque à gagner pour le Trésor Public. Les contrevenants s'exposeront au blocage des opérations en douane.

- **La vie chère**

Le Colonel Bruno KANGA a déploré les tarifs jugés exorbitants pratiqués par les sociétés Congo Terminal et SADI, qui ne contribuent pas à l'allègement du coût de la vie. Il a invité les participants à une réflexion à ce sujet.

Commencée à 9H10, la réunion a pris fin à 10H10.

**P. La Directrice Départementale des
Douanes et Droits Indirects,
P.O. Le Chef des Services Généraux,**



Benjamin OKO.